

Master 2021 : les demandes d'admission explosent, poussées par la crise...

8-10 minutes

Le nombre de candidatures pour intégrer un master s'envole pour cette session 2021, d'après les coordinateurs du réseau des VP CFVU, Sabine Chaupain-Guillot et David Leroy, ainsi que des syndicats étudiants. En cause : la crise sanitaire et le contexte démographique. Sans oublier le décret, publié fin mai, qui oblige les candidats à justifier d'au moins cinq demandes d'admission en master (contre deux demandes auparavant) s'ils souhaitent pouvoir saisir le rectorat. Depuis le 21 juin, Twitter se fait l'écho de la détresse des refoulés, notamment à travers le #EtudiantsSansMaster.



C. Schröder / Université de Strasbourg

L'envolée du #EtudiantsSansMaster sur Twitter, depuis une semaine, met en lumière un phénomène : des étudiants en possession d'un diplôme bac +3 essuient refus sur refus à leur candidature pour intégrer une première année de master et ce, malgré des "bons" dossiers ([lire sur AEF info](#)). Lancé le 21 juin 2021, ce hashtag relaye la colère d'étudiants, épuisés par la crise sanitaire et abasourdis par les refus et mises sur liste d'attente à la

chaîne qu'ils essuient.

Maryam Pougetoux, vice-présidente à l' Unef, contactée par AEF info le 29 juin 2021, donne l'exemple d'une étudiante ayant effectué 21 demandes pour entrer en master de psychologie et ayant été refusée partout. "21 demandes... Le problème ne vient clairement pas de cette étudiante", s'indigne la syndicaliste.

Le sujet du droit à la poursuite d'études en master revient chaque année depuis l'entrée en vigueur de la loi du 23 décembre 2016, portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD. Mais l'année 2021 s'amorce déjà comme particulière. Les refus dénoncés sur les réseaux sociaux découlent d'un phénomène en amont : les candidatures à l'entrée en master ont très fortement augmenté cette année.

Par exemple, Patrick Courilleau, VP Formation et vie étudiante à CY Cergy, explique que "dans certaines formations qui étaient déjà en tension, il y a eu une forte augmentation des candidatures. C'est flagrant en droit et en éco-gestion, entre +50 % et +100 % de candidature dans les M1 par rapport à l'an dernier". De son côté, le président de l'université de Bourgogne, Vincent Thomas, constate aussi "une augmentation très importante du nombre de demandes en M1. Mais attention, ce n'est pas parce qu'il y a augmentation des demandes qu'il y a nécessité d'augmenter le nombre de places en M1, car les demandes viennent de partout. Les étudiants ont multiplié les demandes. Il n'est pas rare qu'ils fassent jusqu'à 10 demandes dans différentes universités. Il n'est pas donc pas certain du tout que nous aurons une augmentation du nombre d'étudiants en M1".

Aucun chiffre global sur la France n'est sorti, mais des situations individuelles de formations commencent à apparaître, notamment sur Twitter.

Trois raisons ressortent : Covid, démographie et décret

Cette envolée du nombre de candidatures à l'entrée en master est confirmée par les coordonnateurs du réseau des VP CFVU : David Leroy, VP Pilotage et qualité des formations, vie étudiante de l'université de Rouen, et Sabine Chaupain-Guillot, VP Formation et insertion professionnelle de l'université de Lorraine. D'après les remontés au sein du réseau, les filières particulièrement touchées sont "le droit, les Staps, la psychologie et les sciences de la vie".

Pour eux, la raison derrière cet afflux de candidatures est triple.

D'une part, en raison de la crise sanitaire, le taux de réussite entre la L2 et la L3 a augmenté en 2020, gonflant de fait la cohorte de L3 de cette année, dont une partie candidate maintenant en master ([lire sur AEF info](#)). Sans compter des diplômés d'un bac +3 de l'an dernier, qui retiennent leur chance cette année. Ils rappellent qu'indépendamment de la crise sanitaire, les dispositifs mis en place dans le cadre de la loi ORE ("Oui si", etc.) contribuent à l'augmentation de cette réussite.

Autre raison avancée, "les enfants du baby-boom de l'an 2000 arrivent en master", explique Sabine Chaupain-Guillot. Une variable connue de longue date. Pour rappel, il est notamment anticipé que les effectifs dans l'enseignement supérieur augmentent de plus de 31 000 à la rentrée 2021, comparé à l'année précédente ([lire ici](#) et [ici](#))

Enfin, ils attribuent aussi cette augmentation des candidatures à l'entrée en master à un événement plus récent : la publication au JO, le 21 mai 2021, d'un décret modifiant les conditions à la poursuite d'études en master. Dès cette session 2021, il entérine notamment l'obligation, pour un candidat, de justifier d'au moins cinq demandes d'admission (contre deux demandes auparavant) s'il souhaite pouvoir saisir le rectorat après avoir essuyé des refus d'admission en M1 ([lire sur AEF info](#)). Si beaucoup d'étudiants candidataient déjà dans plus de cinq masters, d'autres "s'adaptent à ce décret et candidatent en s'attendant à des refus, juste pour atteindre le quota de cinq", explique David Leroy. Une logique qui entraîne, pour les équipes elles aussi lessivées par la crise, "une gestion avec aigreur".

Des candidatures en catastrophe

Maryam Pougetoux, de l'Unef, indique que l'arrivée tardive de ce décret, fin mai, a pris au piège certains étudiants, qui ont donc candidaté à moins de cinq masters. Les responsables du réseau des VP CFVU pointent aussi ce problème et indiquent "qu'il aurait été mieux de diffuser l'information dès janvier", même si des enseignants ont passé le mot à leurs étudiants avant la publication du décret.

Angèle Delpech, vice-présidente en charge de la défense des droits à la Fage, explique aussi qu'un profil d'étudiant, déjà visible

cette année, pourrait être amené à se démultiplier : ceux qui vont candidater, en catastrophe, dans des masters qui ne les intéressent pas et vont y être acceptés (certains le permettent jusqu'à fin août). "Des étudiants diront non, mais d'autres vont dire oui pour éviter de se retrouver sans rien à la rentrée. Et ils retenteront leur chance l'année suivante", explique la vice-présidente. Entraînant, *de facto*, un nombre toujours plus important de candidatures à l'entrée en master.

Les deux organisations étudiantes s'attendent en tout cas à une augmentation des demandes d'aide pour saisir les rectorats cette année.



Sabine Chaupain-Guillot (Lorraine) et David Leroy (Rouen), coordinateurs du réseau des VP CFVU.

| *Droits réservés - DR*

Respecter la règle du "silence vaut accord"

Le contexte est d'autant plus tendu que le traitement de ces nombreux dossiers doit se faire rapidement : les universités sont soumises à la règle du "[silence vaut accord](#)", rappelle David Leroy. Concrètement, elles ont deux mois pour traiter un dossier et signifier à l'étudiant s'il est pris ou non, sans quoi il est automatiquement admis. Une épée de Damoclès inconfortable, d'autant qu'être exempté de cette règle du "silence vaut accord" est une demande de longue date du réseau des VP CFVU.

Le 24 juin, dans [un tweet](#), Anne-Sophie Barthez, Dgesip, a annoncé la création de plus de 3 000 places en master pour la rentrée 2021. Insuffisant pour l'Unef, qui en demande 20 000. "3

000 places, cela ne couvre même pas le nombre d'étudiants qui ont saisi les rectorats l'an dernier", pointe Maryam Pougetoux.

"Nous ne pourrions pas donner une place à tout le monde", prévient David Leroy, complété par Sabine Chaupain-Guillot, qui rappelle que les équipes des formations en master "ne peuvent pas repousser les murs et doivent s'assurer que leurs étudiants pourront bien s'insérer sur le marché du travail".

Quelques formations préfèrent les candidats ayant passé leurs examens en présentiel

Un phénomène prend place dans cette session sélection à l'entrée en master : certains départements, au sein d'universités, fournissent à leurs étudiants des attestations certifiant qu'ils ont passé leurs examens de 2021 en présentiel. Et quelques formations reconnaissent avoir une préférence pour ces profils, plutôt que les étudiants ayant passé leurs examens à distance. Les raisons : moins de risque de triche, moins d'incertitudes concernant le niveau représenté par les notes...

Une pratique à la marge, mais qui fait tiquer les responsables du réseau des VP CFVU. "De telles demandes ne me semblent pas appropriées. Les étudiants ne sont pas responsables de la façon dont les examens ont été organisés", pointe Sabine Chaupain-Guillot ([lire sur AEF info](#)).